

N° 2025-066

APPROBATION DU COMPTE D'ACTIVITE – BATIMENT CONVERGENCE

L'an deux mil vingt-cinq le 09 avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAVRE Maryse, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean- Louis, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mmes FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme Patricia BERARD), GIROD-GEDDA Isabelle (donne pouvoir à M. Richard BROCHE)
MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI), FAVRE Didier (donne pouvoir à Mme Maryse FAVRE), TRAISSARD Robert (donne pouvoir à M. Jacques DUC), VILLIBORD Guillaume

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne, MARTINOD Marie
M. MARCHAND-MAILLET Thierry

En exercice : 27	Présents : 18	Absents : 9	dont pouvoir : 5
------------------	---------------	-------------	------------------

Le Président rappelle au Conseil que la Commune de Landry a attribué à la SAS DEVELOPPEMENT la construction et l'exploitation du bâtiment d'ateliers et de bureaux « Convergence » sur la zone artisanale de Landry en 2016.

La concession a été conclue pour une période de 27 ans dont 2 ans d'études et de construction.

Cette convention de concession a été transférée par avenant à la Communauté de Communes Les Versants d'Aime – devenue le délégant – par délibération du 22 novembre 2017, suite aux transferts de compétence issus de la loi NOTRe de 2015.

Le Président ajoute que le Concessionnaire doit établir chaque année un compte rendu technique et financier qui doit permettre au concédant d'exercer son contrôle comptable et financier.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R.3131-2 à R.3131-4 du Code de la commande publique,

APPROUVE le compte rendu annuel à la collectivité, tel que présenté ce jour par la Société d'Aménagement de la Savoie,

APPROUVE le bilan actualisé de l'opération au 31 décembre 2024 tel que présenté ce jour par la Société d'Aménagement de la Savoie.

FAIT ET DELIBERE LE 09 AVRIL 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX